N° 5
MAI
2026

IDEAS-Africa Network LBG (IDAN)

POLICY BRIEF

RESTRUCTURATION DE LA DETTE SANS ALLÈGEMENT : LA ZAMBIE ET L'ÉCHEC DU CADRE COMMUN DU G20*

Grieve Chelwa et *Ntazana Siame Kaulule*

Principaux enseignements

- *Le Cadre commun (Common Framework) du G20 pour la restructuration de la dette, tel qu'il a été appliqué en Zambie, n'a offert aucun allègement substantiel et n'a nullement remédié aux causes profondes du surendettement.*
- *Au contraire, les mesures d'austérité imposées par le FMI, telles que la suppression des subventions et les hausses d'impôts, ont entraîné une crise du coût de la vie, une augmentation des prix du carburant et de l'électricité, ainsi qu'une crise alimentaire, frappant de façon disproportionnée les couches populaires.*
- *Après la restructuration, les coûts du service de la dette de la Zambie sont rapidement revenus aux niveaux d'avant le défaut de paiement, menaçant d'enfermer le pays dans un cycle de crises de la dette répétées et limitant la marge de manœuvre budgétaire pour des services essentiels comme la santé et l'éducation.*
- *La présente note de politique préconise que des pays tels que le Sénégal s'emploient à obtenir une véritable annulation de la dette, et non un simple rééchelonnement, et exigent un gel du service de la dette pendant la restructuration afin d'éviter des cycles d'endettement néfastes et de favoriser le redressement économique.*
- *Une restructuration efficace de la dette exige la transparence de toutes les parties, un traitement comparable pour toutes les catégories de créanciers et la suppression du statut de créancier privilégié dont bénéficient les institutions multilatérales, afin de garantir des solutions équitables et durables.*

1. Introduction

L'expérience de la Zambie en matière de restructuration de la dette montre que le Cadre commundu G20 pour le traitement de la dette, émanation du système financier multilatéral actuel, est inadapté pour résoudre les crises de la dette des pays en développement. Non seulement il impose, par le truchement des conditionnalités du FMI, des coûts économiques et sociaux considérables, mais il ne procure qu'un répit éphémère. En effet, l'amélioration de la conjoncture déclenche mécaniquement une hausse des remboursements, risquant ainsi d'enfermer le pays dans un cycle de crises récurrentes. Comme le montre le cas de la Zambie, le Sénégal doit se tourner vers d'autres solutions que le Cadre commundu G20 pour parvenir à une restructuration de la dette significative et durable, qui apporte un réel soulagement et permette à l'économie du pays de se redresser.

2. Contexte du surendettement en Zambie

Le cuivre a joué un rôle prépondérant dans l'histoire économique de la Zambie. Plus de 70 % des recettes d'exportation du pays, totalisant environ 90 milliards de dollars américains entre 2010 et 2023, provenaient du cuivre. Cependant, le pays a peiné à mobiliser pleinement les recettes d'exportation du cuivre au service de son développement et a donc dû dépendre de l'emprunt extérieur pour mener à bien tout développement significatif. En conséquence, les périodes où les recettes d'exportation de cuivre ont été élevées par rapport à la dette extérieure ont conduit à des périodes d'accumulation dangereuse de la dette qui, à leur tour, ont entraîné des crises de la dette. Pendant les périodes où les prix du cuivre ont été favorables,

[1] IMF (2023). Zambia. 2023 Article IV Consultation, IMF Country Report No. 23/256, Washington D.C.

Grieve Chelwa
Africa Institute ; Tricontinental : Institute for Social Research. Email : grievechelwa@gmail.com

Ntazana Siame Kaulule
Université de Lusaka. Email : ntazanak@gmail.com

Comment citer :
Chelwa, G., Kaulule N.S. (2026) Restructuration de la dette sans allègement : la Zambie et l'échec du Cadre commun du G20, IDAN Policy Brief, n°5, IDEAS-Africa Network LBG, Accra et Dakar : Ghana et Sénégal.

* Les vues exprimées ici engagent leur(s) auteur(s) et non IDAN.

l'industrie du cuivre était entre des mains étrangères (1960 à 1969, 2006 à 2014) et des politiques laxistes ont permis une externalisation massive des bénéfices. De plus, la balance des paiements du pays a été marquée par d'importantes fuites, telles que les actifs du secteur privé détenus à l'étranger. Ces sorties de capitaux, estimées à un tiers des exportations de cuivre et à environ 20 % du PIB, ont compensé même les importants afflux d'IDE. Ces transferts de revenus et de ressources considérables ont privé le pays de recettes en devises étrangères indispensables qui auraient pu éviter l'émission de dette libellée en devises étrangères.[2]

Comme le montre la Figure 1, entre 2005 et 2010, la dette extérieure du pays est restée largement inférieure au seuil du milliard de dollars américains. Cela s'explique par le fait que la reprise des prix du cuivre après 2006 s'est traduite par des recettes supplémentaires pour le gouvernement provenant des revenus miniers. Les recettes tirées des exportations de cuivre entre 2006 et 2011 ont presque doublé, passant d'environ 3,1 milliards de dollars américains en 2006 à 5,85 milliards de dollars américains en 2011 (voir Figure 2). L'amélioration des prix des matières premières et l'augmentation des exportations de cuivre ont également conduit à l'introduction d'une taxe sur les bénéfices exceptionnels liés aux exportations de cuivre en 2008. Cette taxe a contribué à améliorer la situation budgétaire du gouvernement zambien.[3]

Figure 1 : Encours de la dette extérieure de la Zambie : 1960-2022[4]

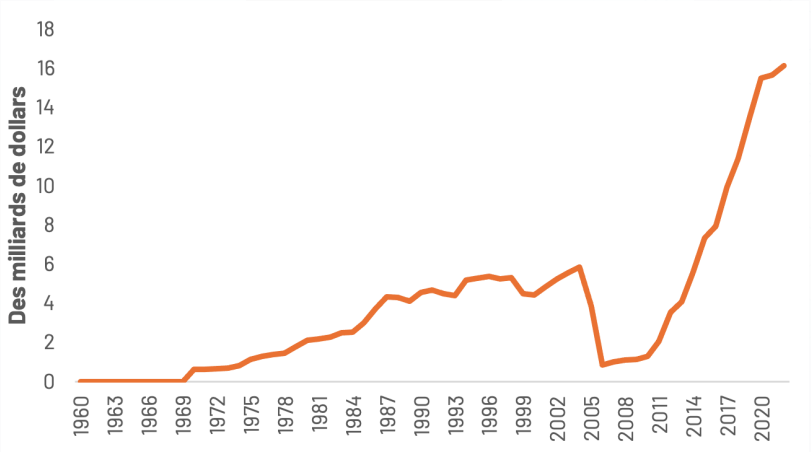

Figure 2 : Recettes d'exportation de cuivre et dette publique extérieure de la Zambie, 2000 à 2022[5]

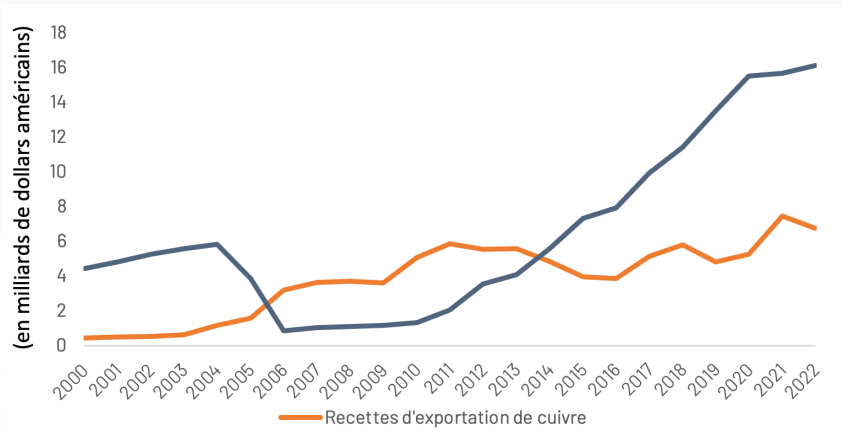

[2] Sylla, N. S. (2024). Revisiting the foreign debt problem and the "external constraint" in the periphery: An MMT perspective. Levy Institute Working Paper No. 1067.

[3] De Renzio et al., (2025). "Accountability Failures: Investigating the roots of Zambia's 2020 debt default". Public Debt Integrity Series of AFRODAD & the Westminster Foundation for Democracy.

[4] Indicateurs de développement du Groupe de la Banque mondiale (https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators)

[5] US Geological Survey (https://www.usgs.gov/products/publications/reports) et indicateurs de développement de la Banque mondiale (https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicators)

Cependant, au cours de cette période d'amélioration des recettes d'exportation de cuivre, la trajectoire de la dette publique de la Zambie a subi une inflexion radicale à partir de 2010. Comme le montre la Figure 2, entre 2011 et 2019, la dette extérieure du pays a été multipliée par dix, passant de 1,3 milliard de dollars américains à 13,5 milliards de dollars américains. La reclassification de la Zambie en tant que pays à revenu intermédiaire inférieur et la première notation de la dette souveraine en 2011 ont propulsé le pays sur le marché de la dette commerciale. De ce fait, le profil d'endettement du pays s'est profondément transformé, la dette commerciale devenant la principale source de financement. En 2015, 34 % de la dette extérieure totale était constituée de dette commerciale, contre 3 % trois ans plus tôt. Cette augmentation de la dette extérieure a été alimentée par des projets d'infrastructure ambitieux de type, tels que le Link Zambia 8000, qui visait la construction d'environ 8 000 kilomètres de routes à travers le pays.[6]

L'opacité de la dette contractée auprès de la Chine a également contribué au surendettement de la Zambie. L'endettement de la Zambie envers la Chine était largement méconnu. On estime qu'en 2018, le fardeau de la dette du pays envers la Chine s'élevait à environ 4 milliards de dollars américains.[7] Les emprunts chinois ont considérablement augmenté sous la présidence d'Edgar Lungu, atteignant des niveaux aussi élevés que 6,6 milliards de dollars américains en 2021.[8] La plupart des prêts chinois ont été utilisés pour financer le développement des infrastructures économiques.

Il ressort clairement de l'analyse ci-dessus que les emprunts commerciaux et un optimisme excessif quant aux perspectives économiques du pays, fondés sur les prix élevés du cuivre, ont conduit la Zambie à accumuler rapidement une dette qui est devenue insoutenable dès que les prix des matières premières ont commencé à baisser. Comme le montre la Figure 2 ci-dessus, la croissance des recettes d'exportation de cuivre entre 2005 et 2014 s'est accompagnée d'une croissance exponentielle de l'encours de la dette zambienne. Malgré la baisse des recettes du cuivre à partir de 2014 due à la chute des prix des matières premières, l'encours de la dette extérieure a continué de croître. En 2020, le pays consacrait près d'un tiers du budget national au service de la dette. En seulement 10 ans, la part du budget consacrée au service de la dette est passée de moins de 5 % du budget total à près de 30 % du budget en 2020 (voir Figure 3).

Figure 3 : Service de la dette extérieure en pourcentage du budget de 2010 à 2020[9]

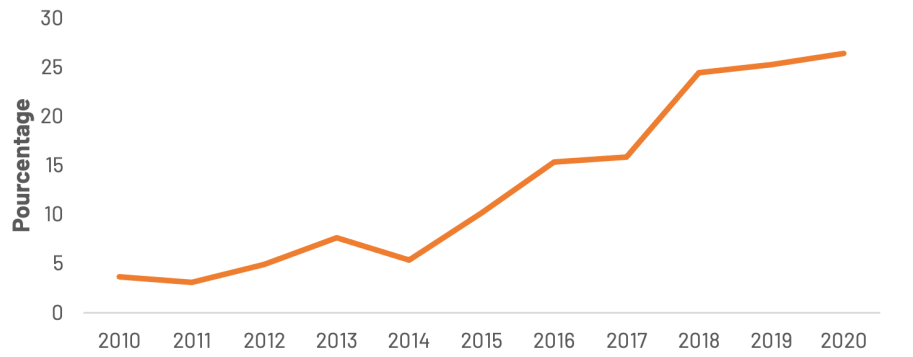

[6] Chelwa, G (2015). 'The charts behind Zambia's struggling economy and a controversial IMF loan'. https://qz.com/africa/557335/the-charts-behind-zambias-flailing-economy-and-acontroversial-imf-loan

[7] Simumba, T (2018). 'He who pays the piper: Zambia's growing China debt crisis'. https://www.asienhaus.de/fileadmin/_migrated/news_uploads/He_Who_Pays_The_Piper-_Zambia_s_Growing_China_Debt_Crisis-1.pdf

[8] Brautigam, D., & Wang, Y. (2021). Zambia's Chinese Debt in the Pandemic era. In Sais-Cari Briefing Paper. https://saiia.org.za/wp-content/uploads/2022/08/CARI_BP5_BrautigamWangZambiaChineseDebtPandemicEra.pdf

[9] Indicateurs de développement du Groupe de la Banque mondiale

3. Les efforts de restructuration de la dette et les relations avec le FMI

Au début de l'année 2020, il est apparu très clairement que le pays se dirigeait vers un défaut de paiement en raison de la réduction de sa marge de manœuvre budgétaire, due à la baisse des recettes et des exportations. En juin 2020, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le gouvernement zambien a demandé un gel des remboursements de dette dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette (DSSI) du G20, qui permettait aux pays éligibles de bénéficier d'une suspension temporaire des paiements au titre du service de la dette bilatérale officielle afin de concentrer leurs ressources sur la gestion de la crise sanitaire.[10] Cependant, la demande de la Zambie a été rejetée par le Comité des détenteurs d'obligations extérieures, qui a fait valoir que le gouvernement n'avait pas engagé de dialogue avec eux sur la manière dont le pays comptait remédier à ses déséquilibres budgétaires de longue date. Ce refus de reporter les paiements a contribué au défaut de paiement de la Zambie. À peine 14 ans après avoir atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) en 2005, qui avait permis d'annuler environ 5,6 milliards de dollars de la dette extérieure du pays, la Zambie se retrouvait, une nouvelle fois, en situation de défaut de paiement.[11]

Le FMI a subordonné tout soutien financier à la Zambie au rétablissement de la viabilité de la dette. En février 2021, la Zambie a officiellement demandé une restructuration de sa dette dans le cadre du nouveau Cadre commundu G20 pour le traitement de la dette. Parallèlement, le pays a entamé des négociations avec le FMI en vue d'un accord au titre de la Facilité de crédit élargie (FCE). Les premières étapes de ce processus ont été jalonnées de désaccords quant aux termes d'un programme de réformes économiques, qui aurait permis au pays d'accéder à l'aide financière du Fonds.

En novembre 2021, la Zambie et le FMI ont entamé des discussions officielles sur un programme au titre de la FCE. En décembre 2021, un accord au niveau des services du FMI a été conclu concernant un accord au titre de la Facilité de crédit élargie. Selon le Fonds, la Zambie s'était engagée à mettre en œuvre « un programme ambitieux de réformes économiques visant à relever les graves défis économiques et sociaux auxquels le pays est confronté »[12], nécessitant « un assainissement budgétaire important, à fort dosage initial et soutenu ». Cela comprenait la réduction du déficit, qui devait passer de 6 % du PIB en 2021 à un excédent budgétaire de 3,2 % d'ici 2025. Pour y parvenir, Des mesures d'austérité drastiques ont été adoptées, visant à supprimer ce que le FMI qualifiait de « subventions régressives et inutiles ». Parmi ces mesures figuraient la suppression des subventions sur les carburants en 2022, l'élimination des subventions sur l'électricité et des réformes des subventions agricoles à partir de 2023. Selon le FMI, ces mesures apporteraient davantage d'avantages sociaux. En contrepartie, la Zambie a bénéficié d'un « accord au titre de la facilité de crédit élargie (ECF) de 978,2 millions de DTS (environ 1,3 milliard de dollars) sur 38 mois, destiné à aider à

[10] Groupe de la Banque mondiale. (2022). Initiative de suspension du service de la dette. Dans Banque mondiale. https://www.worldbank.org/en/topic/debt/brief/covid-19-debt-service-suspension-initiative

[11] Chelwa et al. (2025). External forces and Zambia's permanent debt crisis. Development. https://doi.org/10.1057/s41301-025-00431-z

[12] IMF. (2021, December 6). IMF Staff Reaches Staff-Level Agreement on an Extended Credit Facility Arrangement with Zambia. https://www.imf.org/en/news/articles/2021/12/06/pr21359-zambia-imf-staff-reaches-staff-level-agreement-on-ecf

rétablir la stabilité macroéconomique et à favoriser une croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive ».[13]

En octobre 2023, la Zambie et le Comité des créanciers officiels (OCC) ont signé un protocole d'accord (MoU) pour la restructuration de 6,3 milliards de dollars de sa dette. Une restructuration partielle de la dette bilatérale a été obtenue en mai 2024, près de trois ans après la formation de l'OCC. À peu près à la même période, la Zambie a conclu un accord avec les détenteurs d'obligations pour restructurer 3 milliards de dollars d'euro-obligations. Les détenteurs d'obligations arrivant à échéance en 2022, 2024 et 2027 ont accepté de renoncer à une partie de leurs créances et ont échangé ces obligations contre deux obligations amortissables, l'une d'entre elles offrant des paiements plus élevés si les perspectives économiques du pays et sa capacité d'endettement s'amélioraient.[14]

En octobre 2025, la Zambie a signé des accords bilatéraux avec ses créanciers chinois. Cependant, l'un des points d'achoppement du processus de restructuration a été un différend avec la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) concernant son statut de créancier privilégié. Afreximbank a refusé que ses prêts soient restructurés aux mêmes conditions que celles accordées aux autres créanciers. Cette position a retardé la sortie du pays de la situation de défaut de paiement.

4. Le programme du FMI et les conséquences socio-économiques de la restructuration de la dette

L'intégration des mesures d'austérité du FMI dans le processus de restructuration de la dette a entraîné des conséquences économiques et sociales négatives. Ces mesures ont provoqué une crise du coût de la vie et imposé une charge fiscale plus lourde aux citoyens ordinaires. Les conditionnalités imposées par le FMI rappelaient celles du Programme d'ajustement structurel des années 1990. La Zambie a mis en œuvre de profondes réformes économiques qui ont supprimé des subventions essentielles dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie, deux secteurs défavorables aux pauvres et à la classe ouvrière.

La suppression des subventions sur les carburants en 2022 a entraîné une hausse de 35,9 % du prix du diesel et de 22,35 % de celui de l'essence entre fin 2021 et fin 2022. La hausse des coûts du carburant est encore plus marquée lorsqu'on examine les données de 2021 à 2025. Le prix du diesel a augmenté de 68,68 % tandis que celui de l'essence a augmenté de 28,31 % au cours de cette période.

De plus, le gouvernement zambien a également été contraint de réduire le financement du Programme de soutien aux intrants agricoles (FISP) de 3 % du PIB à 1 % du PIB. Ces conditions et la mauvaise exécution des politiques dans le secteur agricole ont été en grande partie responsables de la crise alimentaire qui a suivi en 2024. Lorsque le gouvernement du président Hakainde est entré en fonction en août 2021, il a hérité d'un stock total de maïs de 4,5 millions de tonnes métriques, pour une consommation estimée à 3 millions de tonnes métriques.[15]

[13] IMF (2022, September 6). Zambia: Request for an arrangement under the Extended Credit Facility-Press Release; Staff Report; Staff Supplement; Staff Statement; and Statement by the Executive Director for Zambia. https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2022/09/06/Zambia-Request-for-an-Arrangement-Under-the-Extended-Credit-Facility-Press-Release-Staff-523196

[14] Chelwa, G., & Kaulule, N. S. (2026). Sovereign Debt and Debt Restructuring: A case study of Zambia. In the IDEAs Working Paper Series (No. 02/2026). International Development Economics Associates. https://www.networkideas.org/wp-content/uploads/2026/02/Chelwa-and-Kaulule_Zambian-case-study_2026.pdf

[15] Mushinge, B., & Chelwa, G. (2024, March 3). Policy Failure caused Zambia's Food Crisis. Africa Watch. https://gchelwa.substack.com/p/policy-failure-caused-zambias-food

Le nouveau gouvernement, considérant l'excédent de maïs comme une source potentielle de recettes d'exportation, a supprimé les taxes sur les exportations de maïs. En conséquence, les recettes d'exportation de maïs ont augmenté de 122 % entre 2021 et 2022, passant de 49 millions de dollars américains à 109 millions de dollars américains. Ces changements de politique en matière d'exportation de maïs, la mauvaise gestion de la distribution d'engrais lors de la saison agricole suivante en raison des coupes dans le Programme de soutien aux intrants agricoles (FISP) et une baisse de la production de maïs en 2022, qui est tombée à environ 2,7 millions de tonnes, ont affaibli la sécurité alimentaire du pays et contribué à la crise alimentaire de 2024.[16]

Les mesures d'austérité imposées par le FMI ont engendré une grave crise du coût de la vie dans le pays. Le panier des besoins fondamentaux et de la nutrition (BNNB) reflète le mieux l'impact de ces changements de politique. Il indique le coût d'un panier « idéal » (ce que les familles devraient dépenser) plutôt que les dépenses réelles en denrées alimentaires et en produits non alimentaires pour une famille de cinq personnes.[17] Par exemple, le BNNB pour Lusaka a bondi de 8 430 K en 2021 à 11 400 K en juin 2025, soit une augmentation de 40,7 %. La forte hausse du BNNB correspond aux chiffres officiels de l'inflation publiés par l'Agence zambienne des statistiques. Cette augmentation du coût de la vie s'est poursuivie malgré le recul de l'inflation globale depuis 2024. Cela s'explique par le fait que l'inflation alimentaire a toujours été supérieure à l'inflation générale, érodant ainsi le pouvoir d'achat des produits de première nécessité pour les ménages, tel que mesuré par le BNNB.

Le processus de restructuration de la dette, mené sous la coupe des mesures d'austérité imposées par le FMI, s'est avéré particulièrement douloureux pour la société zambienne. L'assainissement budgétaire, qui a nécessité la suppression des subventions sur le carburant et l'électricité ainsi que l'élargissement de l'assiette fiscale, a eu des répercussions négatives sur la vie des citoyens. À titre d'exemple, les tarifs de l'électricité ont augmenté de 34 % entre 2023 et 2025. Les Zambiens ordinaires continuent de contribuer davantage aux recettes fiscales que les sociétés minières et les entreprises opérant dans le pays. Rien qu'en 2024, l'impôt sur le revenu des salaires (PAYE) a contribué à hauteur de 891 millions de dollars US au total des recettes perçues, soit 220 % de plus que les 277 millions de dollars US perçus auprès des sociétés minières et 100 % de plus que les 438 millions de dollars US perçus auprès des entreprises non minières (voir Figure 4).

Figure 4 : Recettes provenant de l'impôt sur les salaires (PAYE), de l'impôt sur les sociétés minières et de l'impôt sur les sociétés non minières : 2021-2024[18]

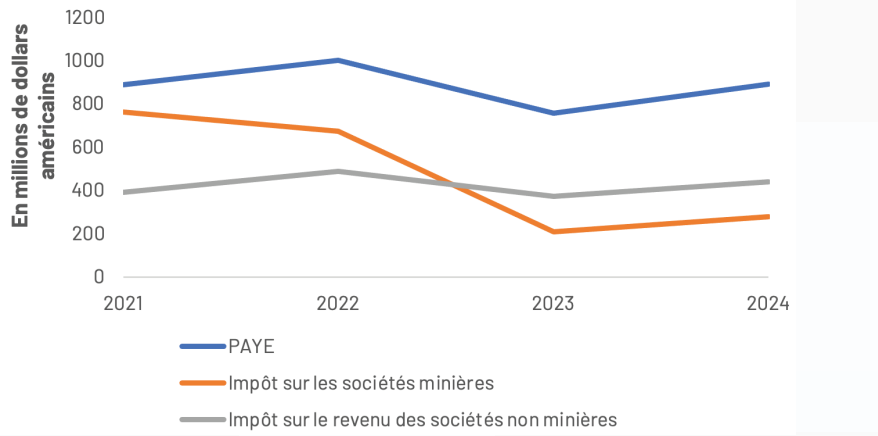

[16] Ibid

[17] Kaulule, N. S. (2025, August 13). On Zambia's cost of living crisis (Guest Post). Africa Watch. https://gchelwa.substack.com/p/on-zambias-cost-of-living-crisis

[18] MoFNP (2024c). https://www.mofnp.gov.zm/?wpdmpro=2024-tax-expenditure-report

L'accord de restructuration de la dette conclu ne contribue guère à garantir que la Zambie parvienne à sortir définitivement du piège de la dette. La manière dont la dette a été restructurée ne permet pas au pays de se remettre pleinement des effets du défaut de paiement avant de commencer à honorer ses obligations au titre de la dette restructurée. La restructuration de la dette zambienne liée aux Eurobonds en est un excellent exemple. En échange des trois émissions d'Eurobonds existantes, deux nouvelles obligations ont été convenues, l'Obligation A et l'Obligation B. L'Obligation A, d'une valeur de 1,7 milliard de dollars US, sera remboursable entre 2024 et 2033 à un taux de 5,75 % pendant les 7 premières années, puis de 7,5 % par la suite. L'Obligation B, d'une valeur de 1,5 milliard de dollars américains, sera remboursable soit entre 2051 et 2053 avec un taux d'intérêt plafonné à 0,5 % si la capacité actuelle de supporter la dette et les performances économiques restent inchangées (scénario de base), soit, si les performances économiques s'améliorent entre 2026 et 2028, l'obligation sera remboursable entre 2032 et 2035. Il convient de noter que le taux d'intérêt de l'obligation B passera de 0,5 % à 7,5 % pour la période comprise entre 2025 et 2035. Le deuxième scénario entraînerait probablement des coûts de service de la dette d'environ 700 millions de dollars américains entre 2032 et 2033 pour les deux obligations seules, car les échéances de l'obligation A et de l'obligation B coïncident. L'ajout de ce montant aux autres obligations de dette pourrait entraîner un nouveau cycle de surendettement.

La probabilité que ces scénarios se concrétisent remet en question l'efficacité du cadre actuel de structuration de la dette. Dans le cas présent, la restructuration de la dette n'aurait servi qu'à améliorer les performances économiques, ce qui entraînerait ensuite des remboursements de dette plus élevés, contribuant ainsi à ralentir les performances économiques.[19]

Ainsi qu'en témoigne la Figure 5, à la suite de la restructuration de la dette, les coûts du service de la dette ont doublé entre 2024 et 2025, passant d'environ 600 millions de dollars américains à environ 1,2 milliard de dollars américains. Les années suivantes verront le pays dépenser environ 1 milliard de dollars américains chaque année pour le service de la dette, ce qui correspond au même niveau de dépenses de service de la dette qui a conduit la Zambie au défaut de paiement en 2019.

Figure 5 : Service de la dette extérieure, données réelles et prévisions, 2020 à 2029[20]

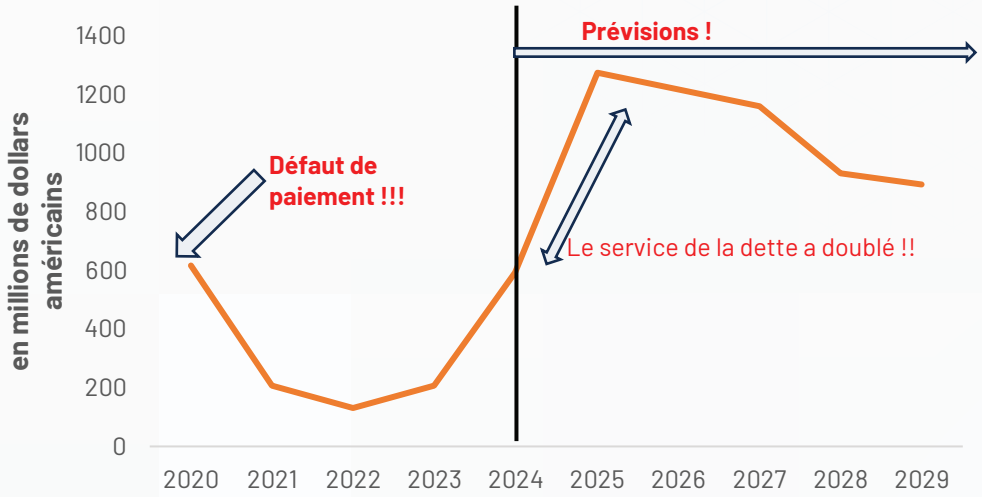

[19] Chelwa, G. (2024, April 4). Some delayed thoughts on Zambia's Deal with Bondholders. Africa Watch. https://gchelwa.substack.com/p/some-delayed-thoughts-on-zambias

[20] MoFNP. (2025)(https://www.mofnp.gov.zm/?wpdmpro=budget-performance-and-economic-developments-2025)

Il est clair que la restructuration de la dette a bien davantage servi les intérêts des créanciers que ceux des Zambiens. Même après la restructuration de la dette, les paiements au titre du service de la dette resteront bien supérieurs à 800 millions de dollars par an jusqu'en 2033. Cela montre que la Zambie continuera à consacrer une part importante de ses recettes au service de la dette extérieure.

La Figure 6 ci-dessous montre que les dépenses consacrées au service de la dette ont augmenté à un rythme bien plus rapide que celles consacrées à l'éducation et à la santé entre 2023 et 2024. Si cette tendance se poursuit à ce rythme, les coûts du service de la dette dépasseront bientôt largement les dépenses consacrées à l'éducation et à la santé.

Figure 6 : Service de la dette extérieure, éducation et santé, 2020 à 2024[21]

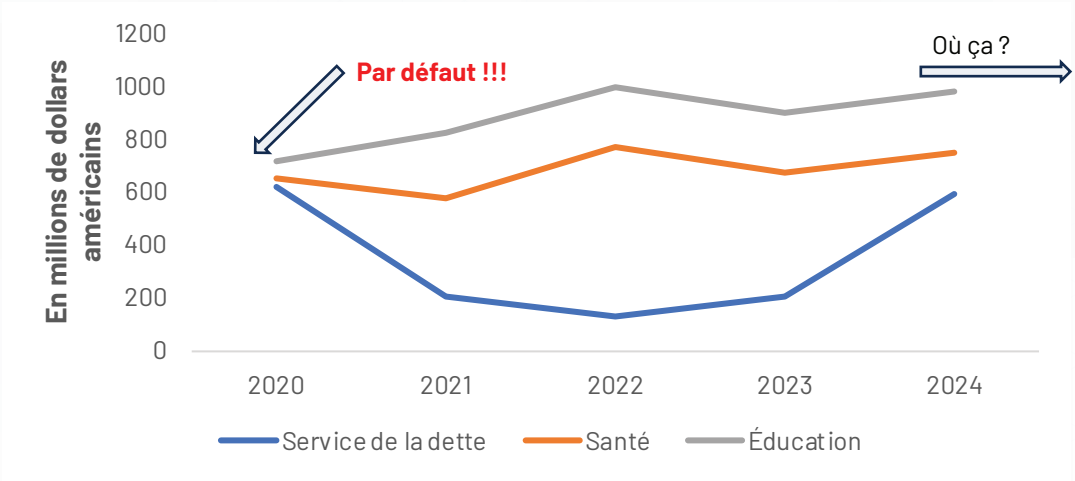

Le processus de restructuration de la dette n'a apporté qu'un bref répit à la Zambie. En effet, après la restructuration, les coûts du service de la dette reviennent aux niveaux d'avant le défaut de paiement. Par ailleurs, il est apparu que la restructuration de la dette a requis des mesures d'austérité draconiennes et un assainissement budgétaire. Sans la mise en œuvre de réductions des dépenses liées aux subventions énergétiques et agricoles, la restructuration de la dette n'aurait peut-être pas eu lieu. Enfin, l'accord de restructuration de la dette n'a peut-être pas permis à la Zambie d'échapper définitivement au cycle du piège de la dette. En effet, la manière dont les Eurobondsont été restructurées favorise les détenteurs d'obligations au détriment du pays. L'obligation B restructurée est conçue de telle sorte que si les performances économiques s'améliorent, les taux d'intérêt augmenteront, ce qui pourrait déclencher un nouveau cycle de surendettement, car des remboursements plus élevés réduiront les dépenses dans d'autres secteurs de l'économie. Les coûts de service de la dette extérieure considérablement élevés prévus entre 2026 et 2033 exposent le pays à un risque futur de surendettement extérieur.

5. Leçons de la Zambie

L'expérience de la Zambie en matière de restructuration de la dette illustre l'incapacité récurrente de l'architecture financière multilatérale à apporter un allègement significatif aux pays en développement confrontés à un surendettement. Le Cadre commundu G20 pour le traitement de la dette, produit du système financier multilatéral actuel, s'est révélé être un mécanisme inadéquat pour la restructuration de la dette. Son défaut principal réside dans l'intégration

[21] MoFNP. (2025b). Annual Economic Reports. https://www.mofnp.gov.zm/?page_id=3285

des conditionnalités du FMI au sein de ce qui est présenté comme une solution multilatérale. Le Cadre commun ne constitue pas une innovation, mais bien l'application d'un modèle de traitement de la dette établi de longue date, conçu par les créanciers des pays développés, approuvé par le Club de Paris et administré par le FMI.[22]

Les conditions intégrées au Cadre commun entraînent des coûts économiques et sociaux considérables. De surcroît, le Cadre n'a pas réussi à contraindre les détenteurs d'obligations privées à participer ou à accepter la comparabilité de traitement — une lacune qui a considérablement compliqué le processus de restructuration de la Zambie.

Alors que le Sénégal envisage sa propre restructuration de la dette, l'expérience zambienne offre des enseignements importants. Le Cadre commundu G20, dans sa forme actuelle, n'est pas un instrument adapté au règlement de la dette, et le Sénégal devrait chercher d'autres options. Tout mécanisme adopté par le Sénégal devrait répondre à plusieurs critères fondamentaux : un gel du service de la dette pendant la période de restructuration ; une annulation significative de la dette ; un traitement comparable pour toutes les catégories de créanciers ; et une plateforme unique d'engagement avec l'ensemble des créanciers.

La transparence doit également être au cœur du processus. Les débiteurs et les créanciers devraient être tenus de divulguer les informations pertinentes sur la dette, ce qui renforcerait la gouvernance de la dette, la discipline budgétaire et la gestion des risques. Enfin, le statut de créancier privilégié, qui fausse actuellement les résultats de la restructuration en faveur des institutions multilatérales, devrait être abandonné afin de parvenir à un règlement véritablement équitable.

IDEAS-Africa Network LBG (IDAN)

Bureau d'Accra :
Kwame Nkrumah Complex, Institute of Africa Studies, University of Ghana, Legon, Ghana

reponse@idan.africa

Bureau de Dakar :
Lot 55-56, Immeuble Serigne Saliou 8e étage, Appt 8A près Cité CPI, VDN | Dakar – Sénégal

+221 33 826 15 40
dakaroffice@idan.africa

[22] Christianson, D. (2025). The G20 Common Framework for Debt Treatments: Limits of Reform - tralac trade law centre. TRALAC Trade Law Centre. https://www.tralac.org/blog/article/16913-the-g20-common-framework-for-debt-treatments-limits-of-reform.html